

MONDIAL 2022

Le Qatar souligne le chemin fait sur les conditions de travail



© PHOTO NEWS

Le Qatar est « sensible à l'image qu'il renvoie », disait Amnesty Belgique après la publication d'un rapport sur les travailleurs migrants employés dans l'émirat. Publié dans *Le Soir*, ce rapport pointait les mauvaises conditions de travail. Après la publication du rapport, le Qatar a réagi, « rejetant les affirmations d'Amnesty » et listant les efforts faits sur l'inspection du travail ou encore les conditions de travail par températures extrêmes. Selon le Bureau de la communication du gouvernement, « Amnesty n'a pas recueilli le moindre témoignage parmi les 242.870 travailleurs qui ont réussi à changer d'emploi ». « La réforme systémique est un processus à long terme et modifier le comportement de chaque entreprise prend du temps », continue le gouvernement, qui dit « collaborer de manière constructive avec les partenaires internationaux et les critiques afin d'améliorer encore les normes ». PHN.

CAUCASE

L'Arménie annonce une trêve avec l'Azerbaïdjan

L'Arménie a annoncé mardi soir avoir convenu d'une trêve avec l'Azerbaïdjan avec la « médiation » de la Russie, à l'issue d'une journée d'affrontements entre les forces des deux pays près de la région disputée du Nagorny-Karabakh. « Avec la médiation de la partie russe, un accord a été atteint pour mettre fin aux tirs à la frontière orientale de l'Arménie à partir de 18 h 30 », a indiqué le ministère arménien de la Défense dans un communiqué. « La situation s'est relativement stabilisée », a-t-il assuré, tout en précisant qu'un soldat arménien avait été tué mardi dans les affrontements. AFP

KROLL



ENTREPRISES

Une nouvelle unité de bioproduction en Wallonie

L'écosystème wallon autour de la thérapie cellulaire et génique comptera bientôt une nouvelle unité de bioproduction. Ce mardi, la société américaine Kiniciti – financée par le fonds d'investissement WCAS – a annoncé le rachat de la biotech belgo-hollandaise NCardia, basée à Gosselies et Leyde (Pays-Bas). Elle met 60 millions de dollars (un peu plus de 50 millions d'euros) sur la table pour s'offrir cette société à capitaux majoritairement belges. Selon nos informations, 30 millions d'euros servent à racheter une partie des parts des actionnaires existants (le fonds privé Vesalius Biocapital, les fonds publics SRIW, SFPI, Sambrinvest...) pour acquérir une participation majoritaire (environ deux tiers du capital). Et 20 millions pour construire un site de production répondant aux standards GMP (bonnes pratiques de production). Et ce ne serait qu'un début, assurent les actionnaires belges. « Ce fonds américain a de grandes ambitions et a les moyens financiers pour accompagner la croissance de NCardia », explique Alain Parthoens, président du conseil d'administration et patron de Vesalius. Certaines sources évoquent plusieurs centaines de millions d'euros. L'usine devrait être basée à Gosselies dans le Biopark. NCardia est spécialisée dans les « cellules souches pluripotentes induites », ou CSPI. Il s'agit de cellules adultes différenciées auxquelles on a appliqué un traitement qui les amène à l'état de cellules souches pluripotentes embryonnaires, c'est-à-dire un état où elles ont cette capacité à pouvoir se différencier en divers types de cellules. C'est la méthode Yamanaka, du nom du Prix Nobel de médecine 2012 qui a réalisé cette découverte. NCardia a mis au point un processus lui permettant de différencier ces cellules CSPI. Au début, l'entreprise s'est concentrée sur la production de cellules cardiaques (les cardiomyocytes) puis s'est diversifiée dans les cellules du système nerveux central, du système immunitaire... Ces cellules sont mises à disposition des groupes pharmaceutiques en vue de tester la toxicité de leurs candidats médicaments. Dans le cas des cellules cardiaques, par exemple, ce modèle *in vitro* – des boîtes de Petri dans lesquelles les cellules cardiaques battent comme un cœur – permet de tester un médicament dans des conditions plus réalistes que dans les modèles *in vivo* faisant appel à des souris puisque le cœur de ces dernières bat au-delà des 300 pulsations par minute. Les ventes de NCardia n'ont cependant jamais vraiment décollé. « La FDA (l'autorité sanitaire américaine, NDLR) avait décidé d'imposer ce type de test à l'industrie pharmaceutique puis a finalement renoncé à le faire », justifie Alain Parthoens. L'entreprise a dès lors entrepris de changer de *business model*. D'une société de services, elle ambitionne maintenant de se muer en entreprise de production de cellules pour le compte de biotechs et de groupes pharmaceutiques actifs dans la thérapie cellulaire et génique (CDMO). Car l'entreprise a aussi développé une méthode lui permettant de produire ces cellules en grande quantité, en peu de temps et à un prix très compétitif. JEAN-FRANÇOIS MUNSTER



Alain Parthoens.
© PIERRE-YVES THIENNOT

CORONAVIRUS

Télétravail : « L'a de l'entreprise es

Le Codeco va réinstaurer un télétravail obligatoire jusqu'à Noël. Mais cet éloignement prolongé de l'entreprise n'est pas sans conséquence.

SANDRA DURIEUX
PASCAL LORENT

Distanciel ! Ce néologisme popularisé dès le début de la crise sanitaire ressurgit. Sauf surprise, un renforcement du télétravail partout où il est possible de l'organiser – trois à quatre jours par semaine jusqu'à Noël – devrait être décidé lors du Codeco de ce mercredi. Une situation qui n'est pas sans impact sur le quotidien des salariés et des entreprises.

1 Un actif sur trois au minimum

En 2017, la part de Belges travaillant de leur domicile était estimée à 16,9 % par le SPF Mobilité et Transports, explique Laurent Taskin, professeur en gestion des ressources humaines à l'UCLouvain et qui s'exprimera sur le sujet ce jeudi, lors du 24^e Congrès des économistes. Dans un article paru en juin dans *Regards économiques*, la revue de l'Ires (UCLouvain), Isabelle Hansez (ULiège) citait des chiffres de Statbel : « Au deuxième trimestre 2020, 35,9 % des personnes occupées travaillaient parfois, régulièrement ou toujours à domicile, ce qui représente une hausse de 40 % par rapport au même tri-

mestre 2019 ». Voire plus, selon certains sondages qui estiment que 4 à 6 personnes sur 10 sont en télétravail depuis mars 2020.

2 Un coût social moindre par rapport au bénéfice sanitaire

L'impact du télétravail sur l'épidémie est difficile à déterminer avec précision car, comme l'explique Catherine Linard, géographe de la santé à l'UNamur, « c'est plus un ensemble de mesures qui, mises côte à côte, permettent de diminuer les contacts et, *in fine*, de freiner l'épidémie. Toutefois, les bénéfices d'une telle mesure résident principalement dans le fait qu'elle est peu contraignante d'un point de vue social alors que sur le plan sanitaire, elle a un impact important, notamment en réduisant la mobilité des travailleurs. On a pu voir, au cours de cette épidémie, une corrélation entre la diminution des déplacements des gens et la circulation du virus dans la société. »

Pour l'épidémiologiste de l'UCLouvain Niko Speybroeck, « on peut aisément identifier les risques sanitaires qui sont pris au travail. Il y a d'abord les déplacements vers le travail et notamment les transports en



On a pu voir au cours de cette épidémie une corrélation entre la diminution des déplacements des gens et la circulation du virus dans la société

Catherine Linard, géographe de la santé à l'UNamur

